

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Jean-Pierre LEFER, Philippe ROGER, Emmanuel MACHU, Thierry MANSION, Stéphanie DOUBRE, Audrey DELICOURT, Clémence ROUSSEAU.

Etaient absents : Claude DELALANDRE, Maryline HAUDRECHY, Isabelle GEBLEUX ayant donné pouvoir à Clémence ROUSSEAU, Isabelle PENNEQUIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEFER, Sophie BERTIN., Stéphane BOUCHER, Stéphane THELLIER.

*Début de la séance à 20 H 40*

Monsieur Emmanuel MACHU est désigné secrétaire de séance.

## **Approbation du compte rendu du 15 octobre 2019**

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du conseil.

## **Décision modificative n°3**

Concernant le marché « extension du groupe scolaire » il reste une dépense de 2017 au compte 2033 (publication appels d'offre) pour 640.80 euros. Il faut donc transférer cette somme par opération d'ordre budgétaire. Pour cela, nous avons besoin de crédits au chapitre 041 en dépense et recette d'investissement.

Monsieur BOUCHY propose donc la décision modificative suivante :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (041) : Instal.géné.,agencements,amén:	641,00	2033 (041) : Frais d'insertion	641,00
	<b>641,00</b>		<b>641,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>641,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>641,00</b>

Après délibération les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

## **Convention avec le SDIS de la Somme relative à la participation du CPI non intégré de la commune aux opérations de secours**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté lors de la séance du 15 octobre 2019 la convention relative à la participation du Corps Communal de Première Intervention non intégré de la commune de Naours aux opérations de secours, cette convention a été légèrement modifiée, il est donc demandé aux membres du Conseil de donner son avis sur cette nouvelle convention.

Après lecture de cette dite convention et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter cette nouvelle convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'investissement Local**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante cinq projets d'investissement pour le budget 2020.

1. Achat de huit ordinateurs pour la classe informatique de l'école primaire et maternelle pour un montant de 4 800 € HT.
2. Création d'une zone ludique dans la cour de maternelle pour un montant de 15 000 € HT.
3. Installation d'une alarme PPMS dans l'école primaire, maternelle et salle d'évolution pour un montant de 1 373.40 € HT.
4. Création d'un terrain de pétanque pour un montant de 1 700 € HT.
5. Travaux du réseau d'eau pluvial pour un montant de 44 142.97 € HT.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces projets et décident de demander la DETR pour ces cinq projets et la DSIL pour l'achat des huit ordinateurs ainsi que pour la création de la zone ludique dans la cour maternelle.

### **Informations de Monsieur le Maire**

- Le SDIS de la Somme a décidé d'octroyer un nouveau camion au CPI de Naours.
- Monsieur ROGER a évoqué la problématique des pigeons dans l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.